

DÉPARTEMENT
INDRE & LOIRE
ARRONDISSEMENT
CHINON



Commune de moins
de 3 500 habitants

Effectif légal du Conseil

Municipal : 14

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 14

REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAZIÈRES DE TOURAINE Séance du vendredi 26 avril 2024

Le vingt-six avril deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mazières de Touraine, légalement convoqué le dix-neuf avril deux mille vingt-quatre, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil du bâtiment de la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry ELOY, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, BIET Evelyne, FRESNEAU Jean-Luc, ROUSSEAU Evelyne, MANCION Bruno, DOUTRE Enrique, TISSOT Pauline, THENOT Hélène, LE CLERRE Laurent et PEAN Marie-Françoise.

Etaient absents excusés :

Monsieur GAIDAMOUR Patrick ayant donné pouvoir à TISSOT Pauline

Monsieur FATTOUH Samy ayant donné pouvoir à THENOT Hélène

Madame BORDERON Karine ayant donné pouvoir à MANCION Bruno

Monsieur MUNEREL Florian ayant donné pouvoir à ELOY Thierry

Secrétaire de séance : Mr FRESNEAU Jean-Luc a été nommé

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 mars 2024 a été diffusé à l'ensemble des conseillers. Monsieur le Maire invite l'assemblée à formuler ses observations et à l'adopter. Le Conseil Municipal, lors de la séance du 26 avril 2024, par un vote à main levée, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, des membres présents et représentés, décide

DECISION

-d'accepter le compte-rendu de la séance du 28 mars 2024 tel qu'il est transcrit.

DELIBERATION N° 03715024022

01- Finances- Renouvellement du contrat logiciels et prestations de services des services administratifs :

EXPOSE :

Monsieur le Maire propose de renouveler le pack logiciel informatique d'applications professionnelles des services administratifs de la mairie. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de se doter d'un outil performant et adapté aux besoins de la commune de Mazières de Touraine. La société prestataire de ces applications qui donnent satisfaction est la société BERGER-LEVRAULT

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION :

Décide d'accepter la proposition avec un engagement sur trois ans, avec prise d'effet immédiate, avec la société BERGER-LEVRAULT, telle qu'elle est proposée sur le contrat joint en annexe :

✦ pour un total de 9 801,00 € HT destiné à l'acquisition « du droit d'utilisation » décomposé en versements annuels (investissement compte :2051) :

- pour la période du 15/03/2024 au 14 /03/2025 soit 3 951, 00 € HT
- pour la période du 15/03/2025 au 14 /03/2026 soit 3 951, 00 € HT
- pour la période du 15/03/2026 au 14 /03/2027 soit 3 951, 00 € HT

✦ pour un total de 1 089, 000 HT € destiné à l'obligation de maintenance et de formation et se décomposant ainsi (fonctionnement compte : 6156) :

- pour la période du 15/03/2024 au 14 /03/2025 soit 439, 00 € HT
- pour la période du 15/03/2025 au 14 /03/2026 soit 439, 00 € HT
- pour la période du 15/03/2026 au 14 /03/2027 soit 439, 00 € HT

Charge Monsieur le Maire de signer ce contrat avec la BERGER-LEVRAULT.

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
14	0	14	0

DELIBERATION N° 03715024023

02- Cimetière : Reprise de concessions :

EXPOSE :

Monsieur le Maire expose que la commune a fait le constat que plusieurs concessions se trouvaient en état d'abandon manifeste.

Pour remédier à cette situation, et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés. Une procédure de reprise de concession est prévue par le Code général des collectivités territoriales aux articles L.2223-17 et L. 2223-18 et, pour la partie réglementaire, aux articles R.2223-12 et R. 2223-23.

La procédure de reprise des concessions abandonnées est longue et difficile et vise 9 concessions: Ancien cimetière n°273, 286, 301, 302 et 313 ; Nouveau cimetière n°383,391,396 et 400.

Le Conseil municipal est informé de la mise en route de la procédure de reprise des concessions, ce qui permettra ensuite au Maire de prendre l'arrêté individuel de reprise.

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2223-17, L. 2223-18, R. 2223-12 à R. 2223-23,

DECISION :

Article 1 : que les concessions en état d'expiration listées précédemment seront reprises par la commune.

Article 2 : d'autoriser le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant la procédure de reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : de charger Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
14	0	14	0

DELIBERATION N° 03715024024

03- Ressources humaines- Modification du tableau des effectifs :

EXPOSE :

Monsieur le Maire, explique que suite à l'évolution de la population communale qu'il convient de modifier le tableau des effectifs, comme suit, afin de répondre aux besoins de la collectivité :

PERSONNEL TITULAIRE :

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Technique Territorial	35/35	2	1 au 01.01.2025	
Adjoint Technique Territorial	28/35	1		
Adjoint Administratif Territorial principal de 1ère Classe	35/35	1		
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	35/35	2		
Technicien Principal de 1ère Classe	35/35	1		
A.T.S.E.M. Principal de 1ère classe	30/35	2		
Adjoint Administratif Territorial	30/35	1		
Adjoint Administratif Territorial	28/35		1 au 01.01.2025	

PERSONNEL NON TITULAIRE : EMPLOIS PERMANENTS

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Surveillante cantine	11/35	1		
Surveillante	17/35	1		
Surveillante	26/35		1 au 01.06.2024	

PERSONNEL NON TITULAIRE : CONTRAT DE PROJET

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Administratif Territorial	28/35	1		01.01.2025

PERSONNEL NON TITULAIRE : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Technique Territorial	35/35	1		01.01.2025
Adjoint Technique Territorial	35/35			29.04.2024
Adjoint Technique Territorial	26/35	1		
Adjoint Technique Territorial	26/35	1		03.06.2024

PERSONNEL NON TITULAIRE : ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Technique Territorial	20/35	1		
Adjoint Administratif Territorial	35/35		1	
Adjoint Technique Territorial	35/35		1	

Après que toutes les explications aient été données,
Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

DECISION :

De modifier le tableau des effectifs comme il est proposé ci-dessus,

De charger Monsieur le Maire de la mise en application de ce tableau d'effectif

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
-------------------	-------------	------	--------

14	0	14	0
----	---	----	---

4- Informations diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

↳ de la transmission du rapport financier de la commune par le Service de Gestion Comptable de Chinon

↳ De la location de la salle des fêtes, le 08 mai 2024 par l'association des Anciens Combattants de Mazières de Touraine qui organise un repas facturé au prix coûtant :

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

DECISION :

D'accorder la gratuité de la salle pour cette manifestation à but non lucratif

↳ De l'avancement de la construction des logements inclusifs. Monsieur le maire propose de rencontrer les services de VTH pour entamer la réflexion pour 2 autres logements à venir et l'organisation des espaces verts et de leurs accès pour des personnes à mobilité réduite.

↳ De la réunion du 15 mai 2024 à 16h30 avec les anciens pour leur présenter les logements inclusifs

↳ De la réunion de préparation de la fête de la musique, le samedi 18 mai 2024 à 10 heures à la mairie

↳ De la visite de chantier pour l'extension de l'école en bois paille, organisé le mercredi 15 mai 2024 à 10 heures

↳ De l'article NR pour annoncer l'arrivée d'une nouvelle association à Mazières de Touraine : « L'APRES » Association pour le **P**artage et la **RE**appropriation des **S**avoirs actif notamment pour la mise en place d'un jardin participatif.

↳ Du début de réception par les administrés, de la vignette d'accès à la déchèterie de la CCTOVAL

↳ Du remerciement de l'association CLAP de Langeais

↳ Du changement de comité directeur de l'association de football

↳ Des actes de vandalisme qui ont mené des individus à brûler une boîte aux lettres et des bacs poubelles sur le parking du stade, entraînant des dégradations dans les armoires de la fibre, ayant pour conséquences, une suspension du réseau pour les abonnés, le temps des réparations.

↳ en donnant la parole à Monsieur Bruno Mancion, adjoint en charge de la voirie, qui donne un compte rendu de l'achat de matériels techniques (une élagueuse et une tailleuse électriques et une nouvelle débroussailleuse thermique, 20 barrières de police)

↳ en donnant la parole à Monsieur Jean-Luc Fresneau, adjoint en charge des bâtiments qui dresse un compte rendu du chantier de l'extension de l'école. Les plannings sont respectés et le lot 2 en charge du gros œuvre devra finir les reprises avant tout paiement complémentaire.

Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 24 mai 2024 à 19 heures.

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 00.

Délibérations de la séance du Conseil Municipal du 26 avril 2024:

Délibération n°: 03715024021: Finances- Renouvellement du contrat logiciels et prestations de services des services administratifs :

Délibération n°: 03715024022: Cimetière : Reprise de concessions :

Délibération n°: 03715024023: Ressources humaines- Modification du tableau des effectifs :

Le Maire, *Thierry ELOY*

Le secrétaire de séance, *Jean-Luc FRESNEAU*